

ADGCF

Nouveaux statuts et nouvelle gouvernance pour l'association des DG d'interco

Claire Boulland | France | Toute l'actu RH | Publié le 01/10/2020 | Mis à jour le 02/10/2020

L'Association des directeurs généraux des communautés de France veut devenir "incontournable" dans la sphère publique locale. Le renforcement de son conseil d'administration et de son modèle économique serait la condition sine qua non. C'est tout l'objet de son projet associatif 2020-2023, présenté mercredi 30 septembre.



[1]

Donner une nouvelle impulsion à l'Association des DG des communautés de France. Une nécessité que les membres de l'ADGCF avaient perçue depuis quelque temps déjà.

« L'association aura des défis importants à relever. On est à l'aube de bouleversements significatifs », present Pascal Fortoul, son président jusqu'au renouvellement de l'exécutif, le 5 novembre prochain. Et de développer : « On voit le retour en force de l'institution communale. L'intercommunalité est considérée comme la simple coopérative des communes. Cela ne répond pas aux enjeux des territoires. »

- Intercommunalités : vers un procès en légitimité ? [2]
- Vers un nouveau contrat social et environnemental [3]

Six orientations stratégiques

L'installation d'un nouvel exécutif programmée à l'automne était l'occasion de définir ainsi une nouvelle feuille de route. Ce fruit d'un « travail d'introspection auprès de ses adhérents » a été présenté lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre.

Au menu de ce mandat 2020-2023, figurent des « orientations stratégiques » telles que :

- le déploiement de nouveaux espaces d'interaction entre les DG ;
- la construction d'un dispositif de suivi des trajectoires professionnelles des membres de l'ADGCF, notamment des jeunes DG et des femmes dirigeantes, mais aussi accroître le soutien aux DG en difficulté ;
- la mise en place de trois « ateliers » thématiques itinérants (transition écologique et anthropocène, transition numérique et digitalisation, nouvelle chaîne de production du service public)...

Nouvelle gouvernance, nouveaux statuts

Les membres de l'ADGCF ont aussi pris trois résolutions.

La première : son pilotage autour d'un conseil d'administration réunissant une soixantaine de membres élus par les adhérents, intégrant un « comité exécutif », un bureau, les délégués régionaux, les représentants des collègues associés, de l'ADCF et du SNDGCT. Et ce, avec l'application de la parité entre les femmes et les hommes, de la diversité territoriale et institutionnelle de l'intercommunalité.

Deuxième résolution : viser l'adhésion de 80 % des intercommunalités en 2023 (contre 55 % aujourd'hui) c'est-à-dire 50 % des DGS et DGA des communautés et métropoles.

« Saut idéologique »

Enfin, tout en maintenant le principe des cotisations individuelles, l'ADGCF veut proposer une formule d'adhésion « alternative donnant la possibilité aux intercommunalités de souscrire pour l'ensemble de leur Codir et faire de l'expertise de l'association et de son réseau une source de revenus potentiels », explique Dominique Garnier, secrétaire national délégué aux RH – relations avec les adhérents.

Au regard du « saut idéologique » que représente le fait de solliciter la participation directe des structures intercommunales au budget de l'association (voire l'encadré chiffres clés), un débat spécifique sera organisé dès l'installation du nouveau conseil d'administration. Il reviendra à ce dernier de fixer le montant de la cotisation forfaitaire.

En outre, l'association mettra à l'étude l'opportunité de développer une offre de services payante à destination des agents, mais aussi des élus intercommunaux.

CHIFFRES CLES

Pour **69 %** des DG interrogés, l'ADGCF doit diversifier ses ressources pour atténuer sa dépendance aux partenaires. A cette fin,

- **45 %** estiment qu'il faut augmenter le montant des cotisations individuelles.
- **52 %** qu'il faut élargir la base des adhérents en intégrant tous les membres des Codir par le biais d'une adhésion forfaitaire.
- **50 %** qu'il faut développer une offre de formation payante par des membres de l'ADGCF à destination des agents intercommunaux.

POUR ALLER PLUS LOIN

- « Décentralisation : il faut créer de la biodiversité territoriale » – David Le Bras (ADGCF)
- Vers un nouveau contrat social et environnemental

- Covid 19 : le journal de bord des DG d'intercos
- Intercommunalités : vers un procès en légitimité ?